



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

## ARRETE MUNICIPAL N° 2024-06

### Autorisation d'échafauder sur le domaine publique 40 rue de Laborde

**Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure et Loir),**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales

**Vu** le code de la route

**Vu** les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière

**Vu** la requête expresse de l'entreprise « *Jean-Luc CONAN* » située à BOISSY LES PERCHE (28340), sollicitant l'autorisation d'échafauder sur le domaine public, à l'occasion du chantier de réparation de fuite et changement de gouttières de Monsieur GUERILLON Michel, situé 40 rue de Laborde– 28340 LA FERTE-VIDAME du mardi 9 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024 inclus.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le pétitionnaire est autorisé à occuper temporairement le domaine public en installant un échafaudage à l'occasion du chantier de réparation de fuite et changement de gouttières de Monsieur GUERILLON Michel, situé 40 rue de Laborde– 28340 LA FERTE-VIDAME du mardi 9 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024 inclus.

**Article 2** - Une signalisation réglementaire appropriée au chantier sera mise en place par l'entreprise « *Jean-Luc CONAN* » là où il y en aura la nécessité afin de signaler et protéger le chantier de jour comme de nuit. Un accès aux piétons sécurisé, le cas échéant, sera mis en place par la société réalisant les travaux.

**Article 3** - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

A La Ferté-Vidame, le 8 avril 2024

Madame le Maire,

Catherine STROH

